

Date de convocation : 13 mars 2023

Date d'envoi : 13 mars 2023

Date d'affichage : 13 mars 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8-2023  
Du LUNDI 20 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents : 19** – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

**Absents ayant donné procuration : 4** – Sébastien MATHON à Alain JABRY, Yves BOIRON à Jean-Marie ALLIX, Christine ROURE à Philippe ROUX, Serge SCOTTO DI VETTIMO à Martine MARION.

**Secrétaire de séance :** Elisabeth MAZON

**OBJET : Compte de gestion, compte administratif 2022 et affectation du résultat**

Monsieur le maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier présentant le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice, le bilan, les restes à réaliser, les états de consommation et la réalisation des crédits et opérations,

Après avoir entendu le compte administratif 2022 et arrêté les résultats définitifs,

Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour – 1 abstention : JP GIMON) :

- Déclare que le compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- Approuve le compte administratif 2022 présenté par M. Patrick CORTIAL, Premier Adjoint, M. le Maire ne participant pas aux débats et ne prenant pas part au vote, et dont les résultats sont repris dans le tableau ci-dessous,

LIBELLE	RESULTATS 2022					
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés N-1		96 419.70 €		68 209.86€		164 629.56 €
Opérations N	1 468 272.04 €	1 794 712.16 €	908 314.49 €	1 057 186.99 €	2 376 586.53 €	2 851 899.15 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 468 272.04 €</b>	<b>1 891 131.86 €</b>	<b>908 314.49 €</b>	<b>2 376 586.53 €</b>	<b>2 376 586.53 €</b>	<b>3 016 528.71 €</b>
Résultat de clôture		<b>422 859.82 €</b>		<b>217 082.36 €</b>		<b>639 942.18 €</b>
	Besoin de financement investissement (1)					
	Excédent de financement invest.. (1)			217 082.36 €		
	Restes à réaliser investissement.			457 900.00 €		412 750.00 €
	Besoin de financement des RAR (2)			45 150.00 €		
	Excédent de financement des RAR					
	Besoin total de financement (1 + 2)					
	Excédent total de financement			<b>171 932.36 €</b>		

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit **422 859.82 €** comme suit : **322 859.82 € au compte R1068 (investissement) et 100 000.00 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté).**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,  
Elisabeth MAZON



Acte exécutoire après transmission électronique  
en Sous-Préfecture le ..... 22/3/23 .....  
et de sa publication le ..... 22/3/23 .....  
Identifiant unique n° 007-210702312-2023\_03\_20\_8DE

Le Maire  
Philippe ROUX

